



SOMMAIRE

P.1/1 Edito
P.2/2 Texte action
P.3/3 Questionnaire « Pour revaloriser nos métiers »
P.4/3 Pétitions des 16
P.5/4 Mutations 2008
P.6/4 Calendrier prévisionnel
Annexe 1 : affiche « Tous en grève le 20 novembre »
Annexe 2 : affiche mutations inter académique

INFOS AU S1 N°3

↳ Edito

« REFONDATION » OU CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Le président de la république a présenté son programme de « refondation » de la fonction publique. Réduire le nombre de fonctionnaires, accroître la rentabilité des agents et réduire le périmètre de l'action de l'Etat et la présence des services sur le territoire sont les axes qui sous-tendent le « pacte 2012 ».

« Moins de services, moins de personnels, moins d'État »

Augmenter le volume des heures supplémentaires, développer la rémunération « au mérite » – qui pèse pourtant déjà très lourdement dans nos rémunérations, avec une différence de 130 000 euros pour un certifié et de 150 000 euros pour un agrégé entre une carrière au grand choix et une carrière à l'ancienneté-, gommer les références statutaires communes, faire dépendre le sort de chaque agent de l'emploi qu'il occupe et des hiérarchies locales plus que de la qualification qu'on lui reconnaît, recruter aux côtés des fonctionnaires des personnels de droit privé avec un contrat de « gré à gré »... Tout cela ne peut que dégrader nos métiers et le service public !

Le statut : une garantie pour les personnels et les usagers

Le recrutement des personnels chargés d'une mission de service public se fait par concours, seul moyen de garantir réellement une sélection sur la base des qualifications, indépendamment des pressions politiques locales. Garantir aux fonctionnaires l'accès à un poste, à un statut, à une progression de carrière et à un salaire continué à l'issue de la période d'activité, c'est garantir aux usagers des personnels formés, qualifiés, indépendants donc efficaces.

C'est bien cette conception des services publics que le SNES défend avec la FSU, et qu'il défendra le 20 novembre 2007, jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale, par une journée unitaire de grève et de manifestation, pour nos salaires, pour nos pensions, pour l'emploi public, pour la défense du service public et de ses missions.

**TOUS EN GRÈVE
JEUDI 20 NOVEMBRE**

↘ Texte action voté au Conseil Syndical le 12 novembre à Toulon

La colère sociale gronde

Le mois de novembre, dans la suite des actions initiées depuis la rentrée, s'annonce fort en mobilisations sociales : cheminots, énergie, fonction publique, éducation nationale, postes, ANPE, justice, universités ; les motifs de mécontentement sont nombreux.

La violence étatique bat son plein avec la recrudescence des expulsions et plus que jamais, la question de la défense des droits et des libertés, reste au premier plan.

Le président de la république se dit pourtant déterminé à poursuivre des réformes rapides présentées comme inéluctables. Il justifie le refus de négociations prétextant le respect de la démocratie et orchestre des conférences et audiences qui relèvent davantage de la mascarade de concertation que du dialogue social. Les organisations syndicales devraient se couler dans des marges cadrées !

Alors que le gouvernement dispose encore d'une majorité solide, d'une bonne image dans l'opinion publique, la volonté de diviser les salariés trouve aujourd'hui ses limites face à l'affaiblissement général du pouvoir d'achat : les cadeaux fiscaux aux plus riches pleuvent mais les bas salaires et les pensions des retraités se heurtent de plein fouet à la hausse des prix de l'énergie, du logement, de l'alimentation et de la santé. Les retraités sont victimes d'une prétendue revalorisation calculée sur un indice INSEE ne reflétant en rien la réalité et organisant de fait la baisse des retraites (1,6% d'inflation prévue, 1,1% d'augmentation des pensions prévue). Les solidarités sont remises en question, le SNES réaffirme son attachement aux solidarités collectives et entre les générations (retraites, santé...).

Liquidation programmée de la fonction publique....

La volonté de liquider la fonction publique apparaît clairement dans les orientations budgétaires prévues pour 2008 : diminution des recettes de 12 Milliards d'€ avec l'objectif de réduire le déficit. Cela signifie la suppression de milliers d'emplois et l'interdiction d'une hausse générale du point d'indice, mais aussi le transfert de missions au secteur privé, la mise en place d'une logique de concurrence et l'accentuation des inégalités sur le territoire. Au-delà, en s'affranchissant d'un prétendu carcan statutaire, il s'agit pour le gouvernement de passer d'une fonction publique de carrière à une fonction publique de contrat.

et d'une conception nationale de l'éducation

Dans notre secteur, les projets se précisent. Les retraits massifs de moyens (12000 postes en 2008 et près de 100 000 emplois au total entre 2002 et 2012) frappent le second degré : réduction de l'offre de formation (moins d'heures, moins de doublages, moins de séries et d'options au lycée, moins d'enseignements), augmentation de l'autonomie des établissements, augmentation du temps de présence des enseignants. Dans l'académie, les coupes drastiques ont hypothéqué le remplacement : 700 TZR sur 1000 étaient affectés à l'année dès la rentrée. Pour les 300 collègues destinés à la suppléance les pressions sont fréquentes pour accepter des remplacements hors zone et ou dans une discipline différente de la leur. Nos vies scolaires sont sinistrées, près de la moitié des postes d'EVS sont supprimés, nous réclamons le retour aux étudiants surveillants sous statut pour assurer l'encadrement éducatif.

Les premiers éléments issus de la commission Pochard : accroissement des heures supplémentaires imposables, bivalence, prise en charge complète de l'orientation par les enseignants, augmentation du nombre de classes par enseignant sont inacceptables et ne répondent en rien au besoin réel d'amélioration du métier enseignant, préalable à toute relance de la démocratisation du système éducatif. La dépendance et le contrôle des enseignants seraient accentués par la possible redéfinition de nos modes d'évaluation soumis aux résultats des élèves !

Les mesures proposées pour la résorption de l'échec scolaire sont elles aussi inacceptables : la stigmatisation de la responsabilité individuelle par le développement des PPRE sonne le glas d'un système éducatif visant à la réussite de tous. La mise en place de l'accompagnement éducatif qui devrait répondre à une forte demande sociale se fait sous des formes hétéroclites en renvoyant le traitement de la difficulté hors du temps scolaire. Le socle commun recentre la politique éducative au collège sur la seule école obligatoire et organise la discrimination entre les publics. Les dispositifs d'évaluation du socle (livret de compétences notamment) vont atomiser et standardiser l'enseignement et probablement renforcer la dépendance et le contrôle des enseignants, et de ce fait profondément modifier le métier. L'assouplissement de la carte scolaire renforce la concurrence entre les établissements ainsi que leur autonomie en leur donnant in fine la possibilité de choisir leurs élèves, ce qui ne résout en rien le problème de la ghettoïsation. Les réponses simplistes apportées à la question de l'orientation : dévalorisation des CO-Psy, mépris pour leur activité, risque de dilution des CIO dans les structures régionales, pourraient se traduire par la disparition de la dimension psychologique dans la construction du projet d'orientation de l'élève et révèlent l'assujettissement du système éducatif à une logique de stricte adéquation avec le marché de l'emploi.

C'est bien la conception nationale de l'éducation qui est remise en cause.

Le déni de démocratie qui est à l'œuvre dans le dispositif prévu pour la ratification du traité modificatif est tout aussi inacceptable. Alors que pour le TCE, le non avait été majoritaire, le choix du gouvernement de ne pas avoir recours au référendum pour ce traité porte atteinte à la démocratie. D'un traité à l'autre, les changements sont marginaux et ne remettent

en rien en cause le traité initial. Le retrait des éléments constitutionnels symboliques ne peut masquer le maintien d'éléments que nous avons dénoncés : référence à l'héritage religieux, absence de référence à la laïcité, concurrence libre et non faussée, services publics soumis aux règles de la concurrence et attaques contre le système éducatif. Le SNES estime que ce traité doit être soumis à un référendum précédé d'un débat national et œuvrera pour permettre à l'ensemble des citoyens de se saisir du débat.

Quelles modalités d'action ?

La section académique du SNES soutient la lutte des étudiants et des personnels des universités, à laquelle participent les différents syndicats de la FSU.

L'appel unitaire le 20 novembre indique que la riposte est en marche. Aussi, la réussite de cette grève doit-elle être l'objectif de tous, cette journée doit être l'occasion d'une convergence des mobilisations. Le SNES de Nice appelle tous les personnels à se mettre en grève le mardi 20 novembre.

La section académique invite les S1 à :

- **organiser une heure d'information syndicale**, pour présenter les enjeux tant au plan national que local.
- **prendre part au débat** sur la nécessaire revalorisation du métier (questionnaire métier)
- **distribuer des tracts** à l'ensemble des personnels et des parents.
- **préparer la grève et la manifestation** pour renforcer encore notre présence (banderoles, pancartes, slogans.).

Le SNES doit également tout faire pour assurer la visibilité de notre plate-forme et de nos revendications : nécessaire revalorisation des salaires et des pensions, un système de retraites par répartition garantissant une retraite à 60 ans, 37,5 annuités et un taux de remplacement de 75%, réindexé sur les salaires, amélioration des statuts, prise en compte du métier et de son évolution, défense d'un système éducatif national garantissant la réussite de tous et l'élévation générale des qualifications.

En tout état de cause, le SNES s'engage à organiser des assemblées générales de syndiqués FSU dans l'après-midi du 20 pour décider des suites possibles de l'action dans l'unité la plus large, avant les vacances de Noël (grève, grève reconductible, manifestations, rassemblements...). Dans tous les cas, il faudra se saisir de tous les moyens pour interpeller les parents d'élèves et l'opinion publique (forums, réunions publiques, médias...).

VOTE :

pour 26

contre 0

abstention 4

refus de vote 2

Questionnaires « Pour revaloriser nos métiers »

Les premiers questionnaires remontent au SNES. Une analyse des premières remontées a été publiée dans la dernière U.S. (n°659 du 12/11/2007).

Participer à l'opération, collectivement dans le cadre des réunions syndicales, ou individuellement, sur papier ou en ligne sur www.snes.edu, c'est d'ores et déjà répondre au « livre vert » de la commission Pochard sur la situation enseignante. N'hésitons pas à nous en saisir !

Pétition des 16 _____

Il est toujours temps de signer la lettre ouverte au président de la République :
« Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent ! ».

Près de 25 000 signatures déjà sur <http://www.lettreouverteaupresident.org/>

↘ Mutations 2008

Les collègues désirant changer d'académie ou n'ayant pas de poste à titre définitif doivent participer au mouvement inter-académique. (cf BO spécial n°6 du 8 novembre 2007)

La saisie de votre demande se fait obligatoirement par Internet du 23 novembre 12 heures au 10 décembre 12 heures sur SIAM (www.education.gouv.fr/iprof-siam)

Date limite des envois des dossiers « handicap »:
Modification radicale des règles de traitement des « dossiers médicaux ». La notion même de « dossiers médicaux » disparaît de la note de service (sauf pour les enfants) et est remplacée par « demande formulée au titre du handicap ». Les demandes pour être reconnu handicapé doivent être effectuées par les collègues eux-mêmes auprès de la Maison Départementale du Handicap (renseignement sur le site <http://www.handicap.gouv.fr>). Nous recommandons aux collègues concernés de faire les démarches dès maintenant.

N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche syndicale (supplément à l'U.S. n°659 du 12 nov. 2007)

Le Snes organise des réunions et des permanences mutations (annexe jointe) durant cette période pour aider les collègues à formuler leurs vœux et leur donner tous les renseignements qu'ils souhaitent. N'hésitez pas à participer à ces réunions et à nous contacter.

Sur notre site (www.nice.snes.edu) vous trouverez sur la page mutation inter-académique :

Les réunions et permanences

Les barres inter-académique

Le calendrier prévisionnel des différentes opérations

↘ Calendrier Prévisionnel des actes de gestion

Nos publications tout au long de l'année ainsi que le site www.nice.snes.edu vous informent en temps voulu. N'hésitez pas à contactez la section académique pour plus de précisions.

N'oubliez pas, pour permettre l'intervention des élus SNES dans les commissions paritaires, de nous renvoyer à l'avance la fiche syndicale qui sera publiée sur le site ainsi que dans les bulletins syndicaux académiques ou nationaux. Le SNES est majoritaire dans toutes les commissions paritaires et ne peut défendre efficacement ses syndiqués que sur la base des informations contenues dans cette fiche.

	Listes d'aptitude	Promotion d'échelon	Hors-Classe	Congé Formation
Certifiés	le 20 mars 2008	le 10 janvier 2008	le 26 juin 2008	le 20 mars 2008
Agrégés	le 25 mars 2008	CAPN	le 2 mai 2008	le 25 mars 2008
PEGC	---	le 29 janvier 2008	le 21 mai 2008	le 21 mai 2008
CPE	---	le 22 janvier 2008	le 24 juin 2008	le 24 juin 2008
COPSY	---	le 22 janvier 2008	le 22 janvier 2008	le 5 juin 2008

Mouvement INTER ACADEMIQUE

- 12/11/2007 Publication de la circulaire rectorale du mouvement inter académique
- 23/11/2007 Ouverture du serveur SIAM via I-Prof pour saisi des candidatures (mouvement Inter)
- 11/12/2007 Fermeture du serveur SIAM via I-Prof et fin de la saisi des candidatures (mouvement Inter)
- 12/12/2007 Envoi des confirmations d'inscription aux établissements
- 18/12/2007 Date limite de retour des confirmations d'inscription
- 17 et 18/01 Consultation des barèmes arrêtés (mouvement Inter)

↘ Mutations inter académiques _____

Vos élus SNES-FSU vous donnent rendez-vous dans nos réunions et permanences pour vous conseiller.

Calendrier prévisionnel : ouverture du serveur du vendredi 23 novembre 12 heures
au lundi 10 décembre 12 heures

Réunions

A **Nice** à 14h30 au local du SNES
Mercredi 28 novembre et le mercredi 5 décembre

A **Grasse** au lycée Tocqueville à 14h
Mercredi 5 décembre

A **Toulon** à 15 h au local du SNES :
mercredi 28 novembre et le mercredi 5 décembre

A **Draguignan** de 15h à 18 h au local de la FSU :
lundi 3 décembre

A l'**IUFM** de La Seyne et de Nice Georges V :
le jeudi 22 novembre à partir de 9h

Permanences

Au local du SNES à Toulon
les mercredi de 16h à 18h, les jeudi de 16h à 17h30, les vendredi de 16h à 18h

A la FSU de Draguignan
tous les mercredis de 15h30 à 17h

Au local du SNES à Nice
Lundi matin (9h-12h30), mardi, mercredi, jeudi,
vendredi toute la journée (9h-12h30 ; 14h-17h).

A l'IUFM S. Liegeard à Nice :
les jeudi 29 novembre et 6 décembre de 11h30 à 13h30

À l'IUFM Georges V à Nice :
les jeudi 29 novembre et 6 décembre de 11h30 à 13h30

À l'IUFM de La Seyne/Mer :
Consultez notre site www.nice.snes.edu

Mardi 20 novembre

Grève unitaire nationale

dans l'Éducation et la Fonction Publique

Pour la réussite de tous les jeunes,
Pour la revalorisation du pouvoir d'achat,
Pour le respect de nos métiers et de nos statuts,
Pour la restitution des postes supprimés ,
Pour la résorption de la précarité,
Pour d'autres choix pour nos retraites.

Manifestations



à **Nice, 10h**

à la «Tête au carré»

à **Toulon, 10h**

place de la Liberté

à **Draguignan, 10h30**

devant la sous-préfecture

